



PROVINCE de QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ISIDORE

AVIS PUBLIC

**ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION
PROJET DE RÈGLEMENT 424-2017**

À toutes les personnes susceptibles d'être intéressées par le projet du règlement numéro 424-2017 modifiant le règlement de zonage et de PIIA numéro 340-2010.

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit:

1. Lors d'une séance tenue le 8 janvier 2018, le conseil de la Municipalité de Saint-Isidore a adopté le projet de règlement numéro 424-2017 modifiant le règlement de zonage et de PIIA numéro 340-2010.
2. Une assemblée publique de consultation aura lieu le 5 février 2017, à 19h30 en l'Hôtel de ville située au 671, rang St-Régis à St-Isidore. Au cours de cette assemblée, le Maire et le directeur général expliqueront ce projet de règlement et entendront les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.
3. Le projet de règlement peut être consulté à la réception du bureau municipal situé au 671, rang St-Régis à St-Isidore, aux heures régulières de bureau
4. Objets et secteurs visés par ce projet de règlement :

L'ensemble du territoire de la municipalité de Saint-Isidore est touché par l'une ou l'autre des dispositions de ce projet de règlement, qui vise notamment à :

- Ajouter des usages spécifiques dans des classes d'usages des groupes Commerces (C1, C2 et C3), Industriels (I1), Communautaires (P1 et P2) et Agricole (A1);
- Abroger les dispositions concernant le logement au sous-sol;
- Encadrer l'implantation d'usages sensibles à proximité de certaines contraintes anthropiques;
- Instaurer un seuil minimal de densité résidentielle dans certaines zones.

L'illustration des zones spécifiquement touchées par certaines dispositions peut être consultée à la réception du bureau municipal.

Sébastien Carignan-Cervera
Directeur général

CERTIFICAT de PUBLICATION

Je, soussigné, résidant à Saint-Isidore certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé en en affichant deux copies, aux endroits désignés par le Conseil, le 26^e jour de janvier 2018.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 26^e jour de février 2018.